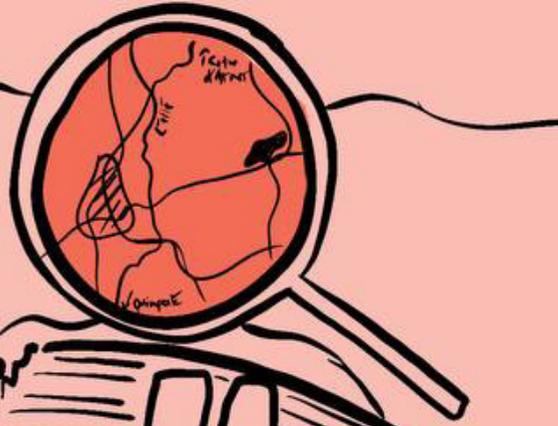


Rafu



# LES 20 000 PETITS COCHONS

FÉVRIER 2025

## CHAP 4 : ARRÊTÉ D'AUTORISATION

Comment nos amis porcins se sont retrouvés à autant ?? Pour le savoir, il faut revenir au début de l'histoire, et la raconter un peu différemment.

Au départ, on s'en souvient, ils sont environ 5 500 à s'installer dans leur grande coloc, en haut de la colline. On l'a vu : la Chouette intervient tout de suite. Mais le **Petit Régulateur des Fêtes** (ça on le savait pas) intervient aussi :

- Mes petits cochons, BIEN-VE-  
NUE !!! Chiez et pissez à votre  
aise, héhéhé ! On ne vous dira  
rien. D'ailleurs vous savez... Si un  
jour vous voulez agrandir la co-  
loc, je suis votre homme !

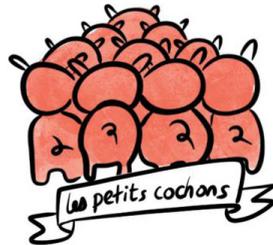


Quelque temps après, le proprio va voir les  
petits cochons :



- J'ai une grande nouvelle pour vous, mes  
petits cochons ! Comme vous êtes vraiment  
des locataires arrangeants, j'ai proposé à  
d'autres petits cochons de rejoindre la colo-  
cation. Vous seriez à peu près 7 000 ! Alors,  
ça fait pas plaisir ????

- On veut pas vous contrarier, mon-  
sieur le proprio, mais 5 500 c'est déjà  
pas mal. Au début, on trouvait ça  
cool d'habiter à autant. Mais mainte-  
nant, on en peut plus d'être entassés  
dans des chambres mal insonorisées,  
nos mamans sont coincées dans des  
cages où elles peuvent même pas bou-  
ger ... et on a très envie d'aller chier  
au grand air !



Heureusement, dans le village, il y a aussi Justine. Pour toutes les habitant·es, elle est l'incarnation de la droiture et de l'impartialité. Quand le proprio a signé le bail, la Chouette l'a appelée immédiatement. Elle parle un peu bizarre mais elle finit par être d'accord avec la Chouette et par donner tort au Proprio et au **Petit Régulateur des Fêtes** :

- En vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par l'article 14, alinéa 3 du code secret, le Ti Bunal Admiratif déclare que l'agrandissement de la colocation de la colline ne peut pas être regardé comme nécessaire, et ce même si il est motivé par des « nécessités économiques ».



Ça, c'est le début de l'histoire : nos p'tits cochons serrés, la Chouette qui dénonce, le **Petit Régulateur des Fêtes** qui autorise, le proprio qui agrandit, et la Justine qui condamne. Mais le plus marrant, c'est que, quelques années après, rebelote !

LE PROPRIO : 7 000 !? Et pourquoi pas 9 000 ?? 9 000 !? 16 000 ça serait plus sympa, non ?? 20 000 !? Je vois pas le problème.

LES P'TITS COCHONS : Arrêtez !! Y'a plus de place !

LA CHOUETTE : Arrêtez, on vous dit !!

LE PETIT RÉGULATEUR : C'est moi qui décide ! Arrêté... d'autorisation !!!

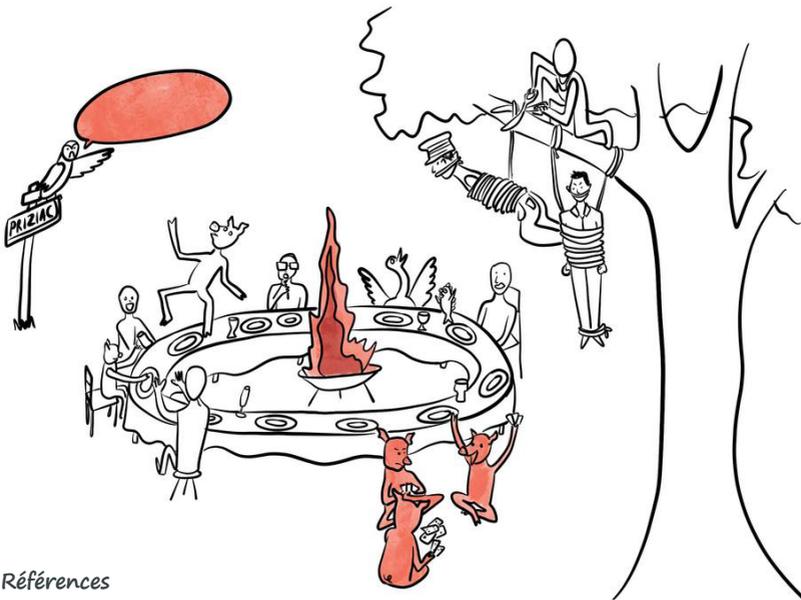
LA JUSTINE : En vertu de... Bref, c'est NON.

OUIIIII !!! Les petits cochons ont gagné ! Ils ne seront pas 20 000. La Justine a tranché : la colocation est insalubre. Pour fêter ça, le village se réunit autour d'un grand banquet. Tout le monde est là : les petits cochons, la Chouette, les cygnes et les poissons du beau lac, et les humain·es de la marche. On boit l'eau des sources et on mange un kig ha farz végétarien. Le proprio

et le **Petit Régulateur des Fêtes** sont là aussi, mais on les a attachés à un arbre. La Chouette veille... et qu'est-ce qu'elle aperçoit ??? Quelqu'un vient de les détacher !!! C'est le **Mini-Mystère** ! La Chouette s'exclame :

- Je l'ai reconnu ! Houhou ! La Justine n'est pas respectée !! Il faut faire quelque chose.

La punition des deux compères venait d'être remise en cause par le **Mini-mystère**. Une fois encore, la Chouette allait devoir réagir.

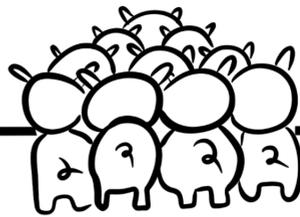


#### Références

<https://ravesaverses.fr/infoluttes/priziac-les-porcheries-industrielles-sa-grandissent-au-detriment-de-la-ressource-en-eau/>

<https://ravesaverses.fr/infoluttes/victoire-a-priziac-larrete-dextension-de-la-porcherie-annule-par-le-tribunal-administratif/>

<https://ravesaverses.fr/infoluttes/quoi-encore-plus-dammoniac-a-priziac-les-deux-porcheries-autorisees-a-sagrandir-seront-elles-bloquees-dans-leur-course-folle/>

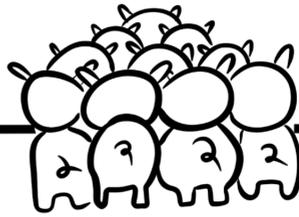


## **La guerre d'usure administrative**

*Ici comme pour d'autres exploitations agricoles en Bretagne, l'histoire se répète : malgré les alertes des associations et dossiers non conformes le Préfet signe l'arrêté d'autorisation d'une demande d'autorisation d'exploiter ou d'extension. Les associations portent un recours, parfois celui-ci casse l'autorisation mais rien n'y fait, finalement le Préfet signe quand même une autorisation.*

*Pour notre affaire l'arrêté Préfectoral d'autorisation d'exploiter signé le 14 août 2001 est annulé le 26 janvier... 2006, suite à plusieurs procédures. Pourtant un nouvel arrêté (3488 animaux équivalents) est signé le 20 janvier 2006 et fera l'objet (encore) d'un recours. Le Tribunal Administratif de Rennes annula ce nouvel arrêté le 28 juin 2007. La préfecture délivra alors un arrêté avec mise en demeure de régularisation et autorisation provisoire d'exploitation. Etc... Jusqu'à ce qu'un arrêté soit signé le 17 septembre 2009, pour un effectif de 3488 animaux équivalents sans qu'aucune association ne porte de recours après ces années de batailles judiciaires.*

*A partir de là le porteur de projet dépose des demandes d'extension en 2013 (4385 animaux équivalents), en 2016 (8264 animaux équivalents), en 2019 (10068 animaux équivalents) puis en 2021 (10266 animaux équivalents).*

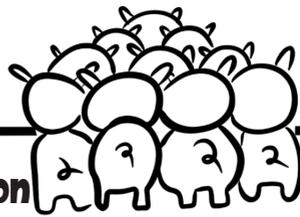


## Incompétence ou compromission

L'Association Ar Gaouenn («chouette» en breton) demande l'annulation devant le Tribunal Administratif de Rennes de l'arrêté le 30 août 2021. Le 21 décembre 2023, c'est une nouvelle victoire ! Le Tribunal Administratif de Rennes reconnaît les arguments de l'association et prend appui sur l'avis de l'Autorité Environnementale pour annuler l'arrêté. Le tribunal reconnaît les défaillances du dossier, notamment :

- L'absence d'étude d'impact et d'enquête publique, car le projet correspond à une modification substantielle.
- L'augmentation des émissions d'ammoniac dans l'air avec absence d'analyse des effets sur la santé des populations.
- D'autres arguments avaient été soulevés par la chouette : certains ont été régularisés lors de la procédure (intégration d'un prêteur de terres non éligible) et d'autres sont toujours d'actualité (absence de prise en compte d'un cours d'eau et non respect des zones tampons pour les pentes supérieures à 7 %).

A l'audience le rapporteur public reconnaissait lui-même ces failles. Cette affaire démontre de manière exemplaire des défaillances systémiques avec des arrêtés signés par les Préfectures autorisant des extensions **qui ne sont pas valables juridiquement**. Cette annulation ouvre une nouvelle voie pour remettre en question la pratique d'instruction de ce type de dossier par les Préfectures : l'administration est-elle incompétente ou complice ?



## **Le Ministère de La Transition écologique au secours de L'agro-industrie**

*En mars 2024, près de six mois après la « marche des cochons » à Priziac qui a rassemblé 200 personnes, c'est le Ministère de la transition écologique et de la biodiversité lui-même qui vole au secours de l'une des plus grosse porcherie de la région.*

*Le Ministère de la Transition écologique fait appel de la décision du Tribunal via leur « Bureau des affaires juridiques des risques pour l'environnement » : il conteste le jugement du tribunal administratif et souhaite une extension de la porcherie, sans nouvelle étude d'impact ni avis de l'autorité environnementale. A croire que le Ministère ne se soucie que du nombre de porcs dans l'élevage, en laissant de côté le cours d'eau oublié, le plan d'épandage non-conforme, la zone Natura 2000 en aval et les conséquences des émissions d'ammoniac.*

*Pourquoi le Ministère de l'(anti)-écologie monte-t-il au créneau ? Après la décision d'annulation du Tribunal Administratif de Rennes, la jurisprudence qui en découle fragilise des centaines de porcheries déjà existantes, car celles-ci jouent sur les mêmes défaillances ou complicités des services de l'Etat. En septembre 2024, le Préfet du Morbihan, le sénateur et le maire sont reçus en grande pompe à la porcherie. Le sénateur du Morbihan publie « nous avons eu la chance de visiter un élevage de porc exemplaire. Au delà d'un statut sanitaire irréprochable, cet élevage est aussi un modèle de performance économique, environnementale et de respect du bien être animal ! »*

*(A suivre.)*



---

Ce document relate vingt années de luttes contre l'extension de porcheries sur la commune de Priziac. Cette histoire est représentative du fonctionnement de l'agro-industrie en Bretagne. Chaque chapitre est composé d'une partie contée et d'un texte explicatif apportant des précisions basées sur des faits réels. Quatre chapitres sont prévus en attendant le verdict de la cour d'appel de Nantes concernant un arrêté d'extension de la porcherie dont nous relatons l'histoire. Si cette histoire vous interpelle, n'hésitez à la raconter autour de vous et à diffuser ce livret. Pour plus d'info, contactez le collectif RAFU Priziac : Résistances Aux Fermes-Usines.

⊕ d'infos sur internet :

✉ écrivez-nous à

[https://raresaverses.fr/  
category/infoluttes/](https://raresaverses.fr/category/infoluttes/)

[rafupriziac@lutttes.net](mailto:rafupriziac@lutttes.net)

---